



Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines de l'UQAM

Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM  
405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770  
Montréal (Québec) H3C 3P8  
Téléphone : 514-987-3000 poste 2633  
Courriel : afesh@uqam.ca

**Assemblée générale – 5 septembre 2012**  
**Assemblée générale extraordinaire de grève**  
**12h30, J-M400 Salle Marie Gérin-Lajoie**

**Ordre du jour :**

- 0. Ouverture
  - 0.1 Procédures
- 1. Grève
  - 1.1 Plénière de 60 minutes
  - 1.2 Délibérante
- 2. Fermeture

Jean Charest propose l'ouverture de l'Assemblée, à 13h14

Appuyé par Michelle Courchesne

Adopté à majorité

Jean Charest propose la question préalable sur la proposition d'ouverture

Michelle Courchesne appuie

Adoptée par au moins les deux tiers de l'assemblée

Jean Charest propose

Patrick Véronneau à l'animation

Laurence Jutras au secrétariat

Appuyé par Michelle Courchesne

Adopté à l'unanimité

Jean Charest propose l'ordre du jour suivant:

**0. Ouverture**

**0.1. Procédures**

**1. Grève**

### **1.1. Plénière de 60 minutes**

#### **1.2. Délibérante**

### **2. Fermeture**

Appuyé par Michelle Courchesne

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

Jean Charest propose de limiter les tours de parole à deux minutes pendant l'Assemblée.

Appuyé par Michelle Courchesne

Adoptée à majorité

### **1. Grève**

#### **1.1. Plénière de 60 minutes**

Début à 13h37

Fin à 14h53

#### **Dépôt d'un avis de motion**

*Considérant qu'une cohorte d'une année inscrite, qu'un groupe classe ou même une partie d'un groupe classe est assez pour recueillir 50 signatures.*

*Considérant que la collecte de 50 signatures ne requiert pas un effort de mobilisation assez grand pour justifier la tenue d'une assemblée générale extraordinaire contrairement à celui que devra soulever les exécutants de l'AFESH-UQAM pour s'assurer de la tenue de la dite Assemblée par la mobilisation des membres.*

*Que l'AFESH-UQAM amende les points 2.5 et 2.7 de sa charte pour faire passer le nombre nécessaire de signatures de 50 à 150 pour convoquer une Assemblée Générale régulière et de 50 à 250 pour convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.*

Jean Charest propose de prolonger la plénière de cinq tours de parole supplémentaires.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à majorité

#### **1.2. Délibérante**

Proposition 1.2.1.

Jean Charest propose

Que les cours se poursuivent tel que décrit dans le calendrier de l'UQÀM en vue de terminer la session d'hiver 2012

Que les manifestations se poursuivent au minimum à tous les 22 de chaque mois afin de demeurer visibles dans le débat contre la hausse des frais de scolarité

Michelle Courchesne appuie

Jean Charest propose un amendement :

1.2.1.1 Que l'on biffe complètement « Que les cours se poursuivent tel que décrit dans le calendrier de l'UQÀM en vue de terminer la session d'hiver 2012 »

Que l'on ajoute au deuxième QUE : « et que lors de ces journées l'AFESH-UQÀM soit en grève. »

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée

Jean Charest propose la question préalable sur l'amendement.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à majorité

Sur la proposition principale telle qu'amendée

**Que les manifestations se poursuivent au minimum à tous les 22 de chaque mois afin de demeurer visibles dans le débat contre la hausse des frais de scolarité;**

**Que, lors de ces journées, l'AFESH-UQÀM soit en grève.**

Proposition privilégiée

Jean Charest propose l'ajournement de l'assemblée pendant 30 minutes pour procéder à la levée des cours.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à majorité (Pour : 273, contre : 264, abstentions : 122)

Proposition privilégiée

Jean Charest propose la reprise de l'Assemblée (16h10).

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## Proposition privilégiée

Jean Charest propose que Marie-Ève Tremblay-Cléroux soit élue au secrétariat de l'Assemblée en remplacement de Laurence Jutras.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition principale (1.2.1) telle qu'amendée

Adoptée à majorité.

## Proposition 1.2.2

Jean Charest propose :

*Considérant* que la victoire est à notre portée;

*Considérant* que les élections ont été employées comme porte de sortie face à la crise sociale et à la crise de légitimité de l'État que nous avons réussi à créer;

*Considérant* que c'est en maintenant la pression sur l'État, peu importe le parti en place, que nous serons en mesure d'obtenir non pas des promesses, mais gain de cause;

Que l'AFESH-UQAM élabore une escalade progressive des moyens de pression vis-à-vis du gouvernement nouvellement élu afin de non seulement s'assurer du respect des promesses, mais également de mettre de l'avant les nombreuses revendications qui n'ont pas encore été entendues;

(Que l'AFESH-UQAM, ainsi que l'ASSÉ, formule dans l'immédiat l'ultimatum suivant:

- 1- le retrait immédiat, avant le début de la session d'automne 2012, de l'intégralité de la hausse des frais de scolarité de 2012;
- 2- le maintien des bonifications à l'aide financière aux études ainsi que le versement immédiat des versements prévus pour septembre;
- 3- l'abrogation complète de la Loi 12 (projet de loi 78);
- 4- le retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) décrété par le gouvernement libéral le 5 avril 2012;
- 5- Le retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant.)

Que l'AFESH-UQAM participe à la manifestation du 22 septembre et que lors, de cette manifestation, la gratuité scolaire soit mise de l'avant.

Que l'ASSÉ convoque cet automne un nouveau Rassemblement national étudiant (RNE) afin:

- 1- de faire le bilan de la grève de 2012
- 2- d'établir une stratégie commune en prévision du Sommet sur l'éducation.

Que l'AFESH-UQAM tienne une assemblée générale de grève à la mi-octobre et invite toutes les associations étudiantes à faire de même.

Jean Charest propose un amendement, soit de rajouter à la suite du premier «que » :

1.2.2.1 « *Considérant* que avons mené le plus grand mouvement social des quarante dernières années, tant au Québec qu'au Canada, et que des gens de toute origine à travers le monde s'en inspirent comme nous avons été inspiré-e-s des luttes au Chili, en Angleterre ou en Grèce;

*Considérant* que le Parti Québécois (PQ), bien qu'il promette en ce moment d'éliminer la hausse de 2012 et d'abroger la Loi 12, a historiquement été responsable de nombreuses attaques sur le système éducatif, notamment la réforme Legault qui a accentué la dérive de l'Université ou bien la hausse de 1996 qui a été infligée aux étudiant-e-s venant de l'international via des frais différenciés astronomiques;

*Considérant* que le mouvement étudiant a confronté le gouvernement du PQ lors des grèves générales illimitées de 1978 et 1996;

*Considérant* que Pauline Marois était en faveur de la hausse des frais de scolarité de 2007, et que le PQ s'est plusieurs fois exprimé sur ses intentions d'indexer à l'inflation les frais de scolarité, créant un dégel insidieux et permanent contraire à la perspective de gratuité que nous revendiquons;

Que l'AFESH-UQAM (ainsi que l'ASSÉ) formule dans l'immédiat l'ultimatum suivant:  
1- le retrait immédiat, avant le début de la session d'automne 2012, de l'intégralité de la hausse des frais de scolarité de 2012;

2- le maintien des bonifications à l'aide financière aux études ainsi que le versement immédiat des versements prévus pour septembre;

3- l'abrogation complète de la Loi 12 (projet de loi 78);

4- le retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) décrété par le gouvernement libéral le 5 avril 2012;

5- Le retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant. »

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest propose un sous-amendement (1.2.2.1.1), soit de rajouter à la fin :

« Sans quoi l'AFESH-UQÀM déclenchera une grève illimitée dans cent jours. »

Michelle Courchesne appuie.

Proposition privilégiée

Jean Charest demande la question préalable.

Michelle Courchesne appuie.

La question préalable est adoptée.

Sur le sous-amendement :

Rejeté à majorité

Jean Charest propose un sous-amendement (1.2.2.1.2) à la suite « que l'AFESH-UQÀM », soit d'ajouter « ainsi que l'ASSÉ »

Michelle Courchesne appuie.

Adopté à majorité

Jean Charest propose un sous-amendement (1.2.2.1.3) soit de rajouter la hausse des frais de scolarité de 2007 à la suite de la hausse des frais de scolarité de 2012.

Michelle Courchesne appuie.

Rejeté à majorité.

Proposition privilégiée

Jean Charest demande la question préalable.

Michelle Courchesne appuie.

La question préalable est adoptée par la majorité des deux-tiers.

Sur l'amendement 1.2.2.1 :

Adopté à majorité

Sur la proposition principale 1.2.2 :

*Considérant que la victoire est à notre portée;*

*Considérant que les élections ont été employées comme porte de sortie face à la crise sociale et à la crise de légitimité de l'État que nous avons réussi à créer;*

*Considérant que c'est en maintenant la pression sur l'État, peu importe le parti en place, que nous serons en mesure d'obtenir non pas des promesses, mais gain de cause;*

*Considérant que nous avons mené le plus grand mouvement social des quarante dernières années, tant au Québec qu'au Canada, et que des gens de toute origine à travers le monde s'en inspirent comme nous avons été inspiré-e-s des luttes au Chili, en Angleterre ou en Grèce;*

*Considérant que le Parti Québécois (PQ), bien qu'il promette en ce moment d'éliminer la hausse de 2012 et d'abroger la Loi 12, a historiquement été responsable de nombreuses attaques sur le système éducatif, notamment la réforme Legault qui a accentué la dérive de l'Université ou bien la hausse de 1996 qui a été infligée aux étudiant-e-s venant de l'international via des frais différenciés astronomiques;*

*Considérant que le mouvement étudiant a confronté le gouvernement du PQ lors des grèves générales illimitées de 1978 et 1996;*

*Considérant que Pauline Marois était en faveur de la hausse des frais de scolarité de 2007, et que le PQ s'est plusieurs fois exprimé sur ses intentions d'indexer à l'inflation les frais de scolarité, créant un dégel insidieux et permanent contraire à la perspective de gratuité que nous revendiquons;*

**Que l'AFESH-UQAM élabore une escalade progressive des moyens de pression vis-à-vis du gouvernement nouvellement élu afin de non seulement s'assurer du respect des promesses, mais également de mettre de l'avant les nombreuses revendications qui n'ont pas encore été entendues;**

**Que l'AFESH-UQAM, ainsi que l'ASSÉ, formule dans l'immédiat l'ultimatum suivant:**

- 1- le retrait immédiat, avant le début de la session d'automne 2012, de l'intégralité de la hausse des frais de scolarité de 2012;**
- 2- le maintien des bonifications à l'aide financière aux études ainsi que le versement immédiat des versements prévus pour septembre;**
- 3- l'abrogation complète de la Loi 12 (projet de loi 78);**
- 4- le retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) décrété par le gouvernement libéral le 5 avril 2012;**
- 5- Le retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant.**

**Que l'AFESH-UQAM participe à la manifestation du 22 septembre et que lors, de cette manifestation, la gratuité scolaire soit mise de l'avant.**

**Que l'ASSÉ convoque cet automne un nouveau Rassemblement national étudiant (RNE) afin:**

- 1- de faire le bilan de la grève de 2012**
- 2- d'établir une stratégie commune en prévision du Sommet sur l'éducation.**

**Que l'AFESH-UQAM tienne une assemblée générale de grève à la mi-octobre et invite toutes les associations étudiantes à faire de même.**

Jean Charest propose un amendement (1.2.2.2), soit de remplacer «mi-octobre» par « mi-février».

Michelle Courchesne appuie.

Proposition privilégiée

Jean Charest demande la question préalable.

Michelle Courchesne appuie.

La question préalable est adoptée par la majorité des deux-tiers.

Sur l'amendement 1.2.2.2

Rejeté à majorité

Sur la proposition principale 1.2.2 :

Adoptée à très forte majorité

Proposition 1.2.3

Jean Charest propose :

*Considérant que c'est grâce à la mobilisation permanente de milliers de personnes, notamment lors d'une grève générale massive que les gens ont réussi à pousser le gouvernement du Parti Libéral dans ses contradictions, au point de décréter la pire loi antisyndicale, autoritaire et antidémocratique depuis la Loi sur les mesures de guerre lors de la Crise d'octobre 1970;*

**Que l'AFESH-UQAM réitère son opposition à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire en vue d'éliminer l'endettement étudiant, la précarité et les barrières économiques à l'éducation.**

**Que l'AFESH-UQAM réitère que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations syndicales combattives et démocratiques, c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres, qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique;**



**Que l'AFESH-UQAM considère que la grève générale illimitée a été nécessaire à la construction du plus grand mouvement social des quarante dernières années, et ce, même si une diversité de tactiques peuvent être employées au fur et à mesure selon l'évolution de la conjoncture politique;**

Michelle Courchesne appuie

Adopté à majorité.

## **2. Fermeture**

Jean Charest propose la levée

Michelle Courchesne appuie

Adopté à l'unanimité